

beaucoup plus considérable. Je choisirais cette classe de contribuables dont le revenu impossible n'atteint pas \$3,000 et qui comprend 2,299,875 contribuables, ou plus de deux millions et quart, alors que les autres ne dépassent guère les 200,000.

D'aucuns diront peut-être que pareille situation n'offre rien de très enviable. Cela reste à voir. Je me demande s'il existe un autre pays au monde où, toute proportion gardée, tant de citoyens tombent dans la catégorie de revenus de \$1,500 à \$3,000. Au Canada, nous y trouvons la grande majorité de notre population, cette vaste classe dont presque tout pays dépend pour la mise en valeur de ses ressources. Encore une fois, je doute qu'aucun autre pays ait accompli autant sous ce rapport.

Ces faits, cependant, ne corroborent nullement la thèse de nos amis de la C.C.F. qui, à temps et à contretemps, proclament que notre pays est composé de millionnaires, de gens qui se sont enrichis aux dépens de leurs semblables et dont tout gouvernement doit avoir pour mission de nous débarrasser. Je le répète, nous ne comptons que de vingt à vingt-cinq personnes touchant plus de \$200,000 par année et seulement 109 dont le revenu dépasse les \$100,000 annuellement. Si donc les gouvernements qui se sont succédés,—et je parle des régimes tant conservateurs que libéraux,—ont réussi à nous assurer une situation comme celle-là, ce n'est pas moi qui consentirai à un changement, à l'adoption d'une nouvelle théorie dont je ne connais rien, surtout du genre de celle que me proposent mes honorables amis de la C.C.F.

Il y a un point sur lequel les deux groupes d'en face sont passablement d'accord. Les conservateurs et les membres de la C.C.F. s'entendent pour critiquer le Gouvernement lorsqu'ils l'accusent de substituer une hausse de prix du beurre de 10c. la livre à la réduction qu'il a consentie la veille à l'égard des impôts.

À la suite de l'honorable député de Muskoka-Ontario qui a soulevé la question, on s'est livré là-dessus à des calculs assez fantaisistes. Il a cru bon de signaler que le prix du beurre est plus élevé qu'en 1926-1929. Il s'est même donné la peine de rappeler que le prix du beurre avait fléchi jusqu'à 27c. en août 1939. La langue lui a cependant fourché, car le prix en était de 21c. en août et de 27c. en octobre de cette année-là. Le député s'est donné beaucoup de mal pour souligner que le beurre se vendait très bon marché à l'été de 1939 et que de 1926 à 1929, le prix moyen n'était que de 44c. Il demande aux honorables députés si le prix du beurre à 48c. ou 50c. la livre n'est pas trop élevé au Canada à l'heure actuelle.

[Le très hon. M. Gardiner.]

J'ai trouvé moins étonnant d'entendre cet argument de la part de l'honorable député de Muskoka-Ontario que de la part de l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) qui l'a exploité plus à fond et d'une façon plus rigoureuse. Ce dernier a même calculé que le particulier qui, pendant une période donnée, économise 19c., grâce à la réduction de son impôt, paie durant la même période 23c. de plus en beurre pour sa famille, d'où il conclut que ce particulier y perd 4c.

L'argument ne m'étonne pas outre mesure cependant de la part de l'honorable député de Cap-Breton-Sud car, somme toute, il représente une région minière et a pu exposer le point de vue du consommateur plus que celui du producteur. Il est plus surprenant d'entendre l'honorable représentant de Qu'Appelle (Mme Strum) reprendre le même argument et l'exploiter encore plus longuement. Représentant moi-même une circonscription voisine, de l'autre côté de la rivière...

M. ROSS (Souris): On ne trait plus de vaches en Saskatchewan.

Le très hon. M. GARDINER: L'honorable député n'est jamais allé en Saskatchewan, car il saurait qu'on y trait des vaches; il saurait aussi que certaines régions du pays se passeraient de beurre s'il en était autrement.

Comme le rapporte le hansard du 9 mai, l'honorable représentante de Qu'Appelle s'est exprimée en ces termes:

La majorité de nos familles reçoivent moins de \$1,500 par année. Il n'y a pas que le lait qu'elles doivent payer plus cher, il y a aussi le beurre, les chaussures et bien d'autres articles qui ont maintenant été soustraits à la régie.

J'ignorais que cela s'appliquât au beurre, mais c'est ce qu'on affirme ici.

...et qui constituent des nécessités de l'existence.

Quelles sont les gens dont le revenu annuel n'atteint pas les \$1,500 qui constituent le montant imposable? Ce sont les journaliers, les personnes qui acceptent des emplois intermittents, quelques modestes commerçants et les cultivateurs. On prétend que 30 p. 100 de la population canadienne se livre à l'agriculture; cependant, 3.7 p. 100 au plus des cultivateurs ont acquitté l'impôt sur le revenu en 1946. Compte tenu des données, personne, pas même les inspecteurs, ne conseille de contrôler les recettes de plus de 7 p. 100 d'entre eux afin de déterminer s'ils se classent dans la catégorie imposable. Si nous avons raison de supposer qu'environ 30 p. 100 de la population vit sur la terre et que, sur cette proportion, un bien petit nombre était en mesure d'acquitter un impôt en 1946, nous pouvons conclure